

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 001-554/08/BC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Salon de l'Immobilier d'Entreprise à Paris du 3 au 5 décembre 2008 - Approbation d'une convention

DDEAI 08/1640/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours sur les 18 communes membres.

La septième édition du SIMI, salon de l'immobilier d'entreprise, qui se déroulera à Paris, au Palais des Congrès, du 3 au 5 décembre 2008 est une excellente occasion pour atteindre ces objectifs. Ce salon est un rendez-vous des professionnels et des utilisateurs d'immobilier d'entreprise, qui permet d'entretenir nos contacts, mais également d'en nouer de nouveaux en vue d'opérations futures et enfin, d'analyser le marché pour les projets à venir.

La montée en puissance de ce salon est tout à fait significative de la vitalité de ce secteur, confirmée par l'intérêt des visiteurs et la présence d'exposants toujours plus nombreux. Ainsi, en 2006, le salon qui avait accueilli 11 600 visiteurs et 325 exposants, a reçu l'an dernier, 15 000 visiteurs (+29%) et 365 exposants (+13%) avec un profil dominant de visiteurs souhaitant nouer de nouveaux contacts en vue d'opérations futures, notamment en immobilier de bureaux.

Pour la Communauté urbaine, les projets à promouvoir seront notamment le Pôle nord-ouest avec ses trois sites dédiés à l'activité : ZAC des Aiguilles, ZAC d'Empallières et ZAC de Florides, le technopôle Marseille Provence à Château Gombert, l'extension de la zone Athélia à La Ciotat, ainsi que les projets en cours sur le périmètre d'Euroméditerranée, et plus largement sur la ville de Marseille, notamment les projets Valentine Vallée Verte et Luminy Biotech.

Dans un souci de lisibilité de l'offre foncière et immobilière, ainsi que dans une volonté de rationalisation des moyens humains et financiers, l'Etablissement Public Euroméditerranée participera avec la Communauté urbaine à ce salon par un apport financier en complément de celui de Marseille Provence Métropole.

L'EPAEM prendra en charge l'aménagement du stand, ainsi que le coût de sa co-inscription sur ce stand commun, la Communauté urbaine prenant, quant à elle, en charge, la location du stand pour un montant de 22 097,30 € TTC.

Il est proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention de partenariat ci-annexée, définissant les engagements respectifs des signataires pour leur participation commune au SIMI 2008.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le SIMI est le rendez-vous annuel des acteurs français de l'immobilier,
- Que l'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,
- Que la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique "Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance", votée le 17 décembre 2007 par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1

Est approuvée la convention ci-annexée entre Marseille Provence Métropole et l'EPAEM Euroméditerranée fixant les obligations réciproques de chaque partie pour leur participation commune au Salon de l'Immobilier d'entreprise.

Article 2

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Président Délégué de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI